

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE JURIDIQUE DE DEUXIEME**

**LIGNE VALABLE A PARTIR DU 21 JUIN 2018**

Bureau d'Aide Juridique – Rue des Droits de l'Homme1 à 7000 Mons

**tout doit être rempli, même si le montant est égal à 0 €**

Objet de la demande:(courte description de la raison pour laquelle vous formulez une demande)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

NOM et prénom de l'avocat éventuellement souhaité :Me

.....

Le (la) soussigné(e)

Nom (lettres capitales) :

..... Prénom

(lettres capitales) :

..... Numéro

registre national/registre des étrangers :

.....

Adresse (rue, numéro, code postal, localité) :

.....  
.....  
.....  
.....

E-mail :

.....@.....

GSM ou tél fixe :

.....

Date et lieu de naissance :

..... Sexe :

homme

femme

Etat civil : (célibataire, marié(e), divorcé(e), veuv(ve)) :

.....

Nationalité:  Belge

EU : .....  hors EU :

.....

Déclare ne pouvoir prétendre à l'intervention d'une assurance de protection juridique et déclare que sa famille est composée comme suit :

isolé(e)

marié(e)/cohabitant avec (nom et prénom du partenaire) :

.....  autres personnes à charge :

Nombre d'enfant de moins de 18 ans : .....

Nombre d'enfant de plus de 18 ans : .....

Autre (par ex. parent cohabitant, frère/sœur...) : .....

Le (la) soussigné(e) déclare également que son ménage perçoit un revenu mensuel net de :

.....

Nature des revenus totaux et montants mentionnés, aussi bien du demandeur que d'éventuels membres de son ménage (calculés par mois) :

Salaire/traitement (secteur privé/public, employé, fonctionnaire, en formation, ..., chèques repas, écochèques, .....€

Allocation de chômage  
.....€

Pension  
.....

...€  Indemnité de la mutuelle  
.....€

Revenu d'une activité indépendante  
.....€

Montant disponible résultant du règlement collectif de dettes  
.....€

Contribution alimentaire  
.....€

Revenu de bien immobilier (loyer)  
.....€

- Revenu de biens mobiliers ou capitaux placés  
.....€
- Autres  
.....€
- Aucun (en ce cas, préciser la raison)  
.....€
- Charge réelle d'un endettement exceptionnel  
.....€

**A fournir par le demandeur : documents –qui ne peuvent dater de plus deux mois au moment de la demande– au nom du demandeur et des personnes du ménage (partenaire, enfants, autres cohabitants) :**

- Le certificat de composition de ménage
- Les documents récents avec les montants précis (des revenus et moyens d'existence)
- Le dernier avertissement-extrait de rôle des membres majeurs du ménage
- Pour les indépendants : dernière déclaration TVA, attestation du comptable
- Pour les médiés, l'attestation du médiateur de dettes précisant le montant exact du disponible versé mensuellement au médié ainsi que le montant exact des éventuelles charges directement payées et allocations familiales perçues

**Prise en considération de la présomption irréfragable (art. 1 § 4 AR18/12/2003) :**

Le mineur, sur présentation de sa carte d'identité ou d'un document attestant de sa minorité

**Prise en considération des présomptions réfragables (art. 1 § 2 AR 18/12/2003)**

<input type="radio"/>	Revenu d'intégration ou une aide sociale du CPAS de..... <i>sur présentation d'au moins la décision valide du CPAS concerné;</i>
<input type="radio"/>	Garantie de Revenu Aux Personnes Agées <i>sur présentation d'au moins l'attestation annuelle de l'ONP ;</i>
<input type="radio"/>	A.R.R. pour personne handicapée : <i>sur présentation d'au moins la décision du ministre (ou son délégué) qui a la sécurité sociale dans ses attributions (<a href="http://www.handiweb.be">www.handiweb.be</a>);</i>
<input type="radio"/>	Prestations familiales garanties (pas les allocations familiales) : <i>sur présentation d'au moins l'attestation de l'agence fédérale des allocations familiales (Famifed);</i>
<input type="radio"/>	Locataire social qui, en région flamande ou de Bruxelles capitale, paie un loyer égal à la moitié du loyer de base ou, en région wallonne, le loyer minimum, <i>sur présentation d'au moins la dernière fiche de calcul du loyer;</i>
<input type="radio"/>	Personne en détention : <i>sur présentation des documents probants liés au statut de détenu;</i>
<input type="radio"/>	Prévenu visé aux articles 216 quinquies à 216 septies du Code d'Instruction criminelle: documents probants ;
<input type="radio"/>	P.M.M. pour ce qui concerne l'application de la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux <i>sur présentation des documents probants;</i>
<input type="radio"/>	Etranger, pour ce qui concerne une autorisation de séjour ou d'un recours administratif ou juridictionnel contre une décision qui a été prise en application des lois sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers <i>sur présentation des documents probants ;</i>
<input type="radio"/>	Demandeur d'asile ou personne qui introduit une demande du statut de personne déplacée <i>sur présentation des documents probants</i>
<input type="radio"/>	Personne surendettée sur présentation d'une déclaration de sa part selon laquelle le bénéfice de l'assistance judiciaire ou de l'aide juridique de deuxième ligne est sollicité en vue de l'introduction d'une procédure de règlement collectif de dettes ; Estimation de l'endettement : ...../60 = (endettement mensuel à déduire des revenus)

Le demandeur atteste de ce qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt avec ses cohabitants

**Questions supplémentaires à compléter par le demandeur (excepté les mineurs) ( l'ensemble du ménage**

**déclare :** )

- *Bien immobilier (peu importe le pays) : je (ne) dispose :*
  - d'aucune habitation
    - d'une propre habitation  AER immobilier (cadastre)
    - de deux ou plusieurs biens  AER immobilier (cadastre)
- *Somme d'argent (peu importe le pays) : le montant total en ma possession est de :*
  - moins de 5.000 euros
    - plus de 5.000 euros mais moins de 20.000 euros  extrait bancaire moins de 2 mois
    - plus de 20.000 euros mais moins de 50.000 euros  extrait bancaire moins de 2 mois
    - plus de 50.000 euros  extrait bancaire moins de 2 mois
- *Matériel roulant (peu importe le pays) : (cyclo, moto, voiture) utilisé par les membres du ménage :*
  - aucun véhicule motorisé
    - un véhicule motorisé  taxe de circulation (annuelle)
    - deux véhicules motorisés  taxe de circulation (annuelle)
    - plus de deux véhicules motorisés  taxe de circulation (annuelle)
- *Aide quelconque de tiers, amis, famille (par ex. occupation gratuite d'un logement ...)*
  - non  O oui

+ AER de tous l

Si vous êtes bénéficiaire de l'aide juridique partiellement gratuite, vous payez une provision d'un montant compris entre 25 euros et 125 euros.

Le président du BAJ fixe le montant de la provision dans la désignation (art. 508/17 § 2 C.J.).

L'avocat n'entamera sa mission qu'à partir du moment où il recevra le paiement des contributions susvisées (art. 508/17 § 3 C.J.).

Si les conditions vous ayant permis de bénéficier de l'aide juridique de deuxième ligne totalement ou partiellement gratuite se modifient, vous devez en aviser immédiatement l'avocat et le bureau d'aide juridique (art. 508/13 4° C.J.).

Si par l'intervention de l'avocat vous recevez des sommes qui, si elles avaient existé au jour de la demande d'aide juridique, ne vous auraient pas permis d'accéder à l'aide juridique de deuxième ligne, l'avocat doit, avec l'approbation du Bureau d'aide juridique et selon certaines conditions percevoir une indemnité (art. 508/19 C.J.).

Le soussigné déclare que les informations fournies sont complètes et conformes à la réalité

**Dater et signer** en faisant précéder de la mention "**lu et approuvé**"

*L'avocat ou le BAJ invite le bénéficiaire à produire les documents et les insère alors dans le dossier*